

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 16 JUIN 2022

2022 - 56 MANDAT SPECIAL ACCORDE A DES ELUS POUR REPRESENTATION DU SYDELA AU CONGRES DE LA FNCCR DU 27 AU 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le jeudi 16 juin, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 10 juin 2022, s'est réuni dans la salle du Comité au SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 16

Votants : 17

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Frédérick DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Madame Laurence GUILLEMINÉ, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval

Délégués titulaires absents :

Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis (excusé)
Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval (excusé – pouvoir donné à F.DUNET)
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon (excusé)
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé)
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)

Délégués suppléants présents : Nicolas MAHÉ, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul ALLANIC

Affichage le 17 juin 2022

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Comité Syndical du 1^{er} octobre 2020 portant élection du Président et des Vice-Présidents du SYDELA

Vu la délibération n°2020-61 du Comité syndical en date du 8 octobre 2020, relative aux frais de déplacement des élus,

Considérant qu'il est autorisé aux délégués de représenter le SYDELA sur le territoire départemental et en dehors de celui-ci,

Considérant que le SYDELA est membre de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) ; association de collectivités territoriales spécialisées dans les services publics d'énergie, d'eau, du numérique et des déchets,

Considérant que le Congrès de la FNCCR se tiendra du 27 au 29 septembre 2022, à Rennes,

Considérant qu'à cette occasion, il est proposé que les élus suivants fassent le déplacement pour représenter le SYDELA :

- Raymond CHARBONNIER
- Frédéric DUNET
- Patrick BERTIN
- Jean-Pierre BELLEIL
- Philippe CAILLON.

Considérant que dans le cadre de ladite représentation, il est également proposé d'autoriser la prise en charge des frais réels engagés, par le SYDELA.

Le Comité décide, à l'unanimité :

- **D'octroyer un mandat spécial aux élus précités pour représenter le SYDELA au congrès de la FNCCR, qui aura lieu les 27-29 septembre 2022 à Rennes,**
- **D'autoriser le remboursement au réel des frais qui seront engagés à cette occasion (déplacement, hébergement, restauration), sur présentation de justificatifs (factures, tickets de caisse).**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**

